VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25 février 2016

Présents : MM & Mme Defat, Bourgmestre-Président ,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS
Gobert A, Istace F, Albert A, Adam D, Georges N, Gérard A, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

Excusés : Mr et Mmes Dachy F, Lemmens V et Maqua J, conseillers communaux.

La séance publique est ouverte à 20 H.

1. **CCE – Prestation de Serment des nouveaux Membres du CEE de la Ville de Bouillon.**

Administration

2. **P.V. de la séance du 01.02.16 : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce PV avec les remarques de M.A.Albert en ce qui concerne son abstention : au point 3, M.Albert souhaite que soit ajouté comme justification à son abstention : «

a. Il n'est pas contre le développement d'une entreprise, mais pourquoi ne pas proposer un autre bâtiment que l'ancienne école en échange : sur la place, il y a la maison « Pochet »
b. garder l'ancienne école permettrait de maintenir une âme dans le village lors des festivités ».

Comptabilité

3. **Décision de l'Autorité de Tutelle (art. 4 du RGCC et art. L3122-1 à 6 du CDLD) : information : prend acte de l'approbation du 04.02.16 du Ministre Paul Furlan de la délibération du Conseil communal du 17.12.15 établissant, pour l'exercice 2016, le Budget Communal.**

Prend acte de l'information.

4. **Octroi d'un subside ordinaire 2015 à l'Association Royale Dynastie et Patrimoine Culturel (300,00€).**

A l'unanimité, vote ce subside.

5. **Octroi d'un subside ordinaire 2016 à l'Archéoscope (90 000,00€).**

A l'unanimité, vote ce subside.

6. **Octroi d'un subside ordinaire 2016 au CCLB (6000,00€).**

Par 12 oui et 2 abstentions (MM Albert et Istace) qui justifient leur abstention par le fait que le bilan financier fourni par le CCLB n'est pas clair (problème de dépenses et de recettes du bar… entre autres).

7. **Octroi d'un subside ordinaire 2016 au Musée Ducal (11 000,00€).**

A l'unanimité, vote ce subside.

8. **Règlement relatif à l'octroi d'un subside 2016 ordinaire à l'asbl Centre de Michamps (12,00€HTVA pour une 2éme analyse de sol/agriculteurs bouillonnais) dans le cadre de la campagne d'analyse des sols organisée par la Ville de Bouillon, la Province de Luxembourg et l'asbl Centre Michamps.**

A l'unanimité, vote ce règlement.

Camping

9. **Camping Communal Halliru : révision du R.O.I. – Ajout article responsabilité en cas de vol et/ou de dégâts matériels.**

A l'unanimité, vote cet ajout au R.O.I.

Transactions immobilières

10. **Tombeau du Géant - aménagement du point de vue – Acquisition du terrain sis à Botassart, cadastré 10ème Div., S° B, n° 205k – Compromis de vente - approbation**

A l'unanimité, approuve ce compromis de vente.

11. **Echange sans soulte entre la SA Auberge de la Ferme à Rochehaut et la Ville de Bouillon : approbation**

    a. **La Ville cède à la SA Auberge de la Ferme, deux parcelles communales sises rue de la Cense, 6830 à Rochehaut (ancienne école), cadastrées à Rochehaut , 8éme Div., S° A, n° 66M & 66N d'une superficie totale de 11 a 59 ca et dont l'estimation globale a été calculée à 140.000,00€**
    b. **La SA Auberge de la Ferme cède à la Ville une parcelle sise route de la Spèche, 4 à 6830 Rochehaut (Pavillon du Petit Bois), cadastrée à Rochehaut, 8éme Div., S° A n°590L d'une superficie de 14 a 50 ca et dont l'estimation a été calculée à 490.000,00€.**

Par 12 oui et 2 abstentions (MM Gobert et Albert), approuve cet échange. MM Gobert et Albert justifient leur abstention comme suit :

a. pas d'avis des villageois,
b. sécurité aléatoire à proximité du « Pavillon du Petit Bois », proximité d'un carrefour, sécurisation des piétons par des trottoirs, des éclairages. Pensez à la sortie des jeunes lors de festivités et ne pas répéter les malheurs d'hier à d'autres endroits,
c. disparition définitive de l'école du village,
d. coût exorbitant par rapport à la construction d'une nouvelle salle réalisée dans le cadre du PCDR subsidiée à 80 %,
c. pas contre le développement d'une entreprise mais pourquoi ne pas proposer un autre bâtiment que l'ancienne école en échange : sur la place, il y a la maison « Pochet »
d. garder l'ancienne école permettrait de maintenir une âme dans le village lors des festivités

Conventions

12. **Convention, entre la Ville et le FCA, de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un immeuble composé de 2 classes primaires, de 2 appartements sociaux et de 2 logements de transit à Noirefontaine avec prise en charge du surplus non subsidié des logements de transit par le budget communal.**

A l'unanimité, vote cette convention.

Point supplémentaire demandé par Mr Fabien Dachy en vertu de l'article 1122-24 du CDLD.

13. Occupation de l'espace voirie en terrasse sur le Quai des Saulx.

Le Président de séance, comme il s'agit d'un cas bien spécifique (identité du demandeur) relevant de la compétence du Collège, reporte la délibération de ce point en séance du huis-clos.

Point supplémentaire demandé par Mr Dominique Adam en vertu de l'article 1122-24 du CDLD.

14. Mise à disposition d'un local pour les baladins de Bouillon.

Le Bourgmestre lui répond que le Collège n'est pas opposé à leur trouver un local (sans doute la Maison des Jeunes) mais que les Baladins fassent la démarche officielle eux-mêmes auprès du Collège.

Point supplémentaire demandé par Mr André Gobert en vertu de l'article 1122-24 du CDLD.

15. Avis sur suppression du RGBSR, règlement qui se rapporte aux villages.

Le Bourgmestre explique que le Collège, en séance du 08.01.2016, a déjà demandé au Service Urbanisme Communal d'investiguer en vue de procéder à la suppression du RGBSR sur tout le territoire bouillonnais.

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cette suppression et accepte volontiers les arguments et motivations pour ce faire de la part de M.Gobert.

Point supplémentaire demandé par Mr Franck Istace en vertu de l'article 1122-24 du CDLD.

16. Proposition d'aménagement d'un parking grande capacité pour voitures et autobus, à l'ancienne gare des vicinaux, Rue de la Station, à Bouillon

Le Bourgmestre informe le Conseil que la superficie dudit parking est de 33 a.

A l'unanimité, le Conseil marque son accord de principe pour que ce point soit envisagé et traité dans le cadre du PCM de Bouillon comme cela a déjà été fait auparavant.

Question de M.Istace

1. Où en est-on dans l'aménagement de la salle polyvalente (de loisirs) du camping Halliru ?

Le Bourgmestre répond que ces travaux sont compris dans le cadre du permis unique de l'aménagement et mise en conformité du camping. C'est déjà électrifié.

M.Istace souhaiterait également la réalisation de plaines de jeux, terrains de pétanque…

Il est 21 H 30'. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 24 mars 2016.

Par le Conseil :

Le Directeur Général, Le Bourgmestre,

J. MATHIEU A. DEFAT